

SECTION SPORTIVE BADMINTON

ENSEIGNEMENT FACULTATIF



- EXERCER UNE ACTIVITÉ PHYSIQUE ET SPORTIVE SOUTENUE
- ACQUÉRIR DES CONNAISSANCES ET DES SAVOIR-FAIRE
- FORMATION BIQUALIFIANTE, PRÉPARANT AU DIPLÔME FÉDÉRAL D'ENCADRANT SPORTIF BÉNÉVOLE



CONDITIONS D'INSCRIPTION

Cette activité s'adresse aux élèves de 2^{nde}, 1^{ère} et de Terminale.
L'effectif de la section est limité à 16 élèves.

Pour s'inscrire, il faut :

- être licencié à la **Fédération Française de Badminton** : fournir une attestation de licence si le jeune est déjà dans une association sportive, sinon possibilité de se licencier au club d'Ailly-sur-Noye (55€) ;
- participer aux frais de fonctionnement (matériel, maillots, transport) : 15€ / an
- cotiser à l'Association Sportive du Paraclet : 20€ / an.



ORGANISATION

Les entrainements :

- Le mardi soir, de 18h00 à 19h30 au lycée ;
- Le jeudi soir, de 18h30 à 20h30 au gymnase d'Ailly-sur-Noye (transport assuré).



PRÉPARATION DES DIPLÔMES

Les élèves seront formés aux différents diplômes par des intervenants diplômés d'Etat et par les enseignants d'EPS.

En 2^{nde} : découverte des attentes et de l'activité arbitrage UNSS ;

En 1^{ère} : formation au diplôme d'Animateur Bénévole AB 1 ;

En terminale : formation au diplôme d'Animateur Bénévole AB 2.



ÉVALUATION

Evaluation en contrôle continu.